

PROCÈS-VERBAL

Assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance
de l'Université de l'Ontario français

Le jeudi 6 mai 2025 de 16 h 30 à 19 h

par visioconférence et sur place au campus de l'UOF (9, rue Lower Jarvis, Toronto, Ontario M5E 0C3)

MEMBRES PRÉSENT·E·S :

Claude Bellerose, Mary Cruden, Nicole Desloges, Isabelle Dostaler, Marie-Lison Fougère (présidente), Pierre-Pascal Gendron, Louise Hurteau (vice-présidente), Suzanne Kemenang, Normand Labrie (recteur), Dominic Mailloux, Bernard Munzadi, Fabio Prado Saldanha, Paul Rouleau, Sabine Soumare, Dorval Tchoumo Tchiazon (est arrivée au sujet 4) et Carine Tuekam.

MEMBRES EXCUSÉ·E·S : Imen Ben Jemia, Geneviève Grenier, Alex Guertin, Denis Larose, Francis Pomerleau et Hela Zahar.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : Emanuel da Silva et Sabine Lambot

PERSONNES INVITÉES À LA SÉANCE PUBLIQUE : Normand Côté et Rodrigue Gilbert

PERSONNES CONVOQUÉES :

À la séance publique : Gilles Fortin (Vice-recteur à l'administration) et Mélanie Lafrance (Directrice de la vie étudiante) au sujet 5.1.

À la séance à huis clos : François Bleytou (Directeur du bureau du recrutement étudiant et la promotion des études), Jean-Luc Bernard (Vice-recteur intérimaire aux partenariats, communications et recrutement) et Claire Francoeur (Directrice stratégie marketing et notoriété) au sujet 11.1.

*** SÉANCE PUBLIQUE ***

1. MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PUBLIQUE

La présidente du Conseil de gouvernance souhaite la bienvenue aux membres de la communauté universitaire. Elle félicite Normand Labrie pour sa première année en poste en tant que recteur et vice-chancelier de l'Université. Elle remercie aussi Suzanne Kemenang dont le mandat en tant que membre externe du Conseil de gouvernance prendra fin le 9 juin 2025. La présidente la remercie pour son engagement envers l'Université, le Conseil et le comité exécutif du Conseil. La présidente mentionne par ailleurs la participation de plusieurs membres du corps professoral de l'UOF, et de plusieurs membres du Conseil de gouvernance, au congrès annuel de

l'Association francophone pour le savoir (l'Acfas) qui a eu lieu la semaine du 2 mai 2025. Pour finir, elle remercie Normand Côté pour sa contribution au comité de développement philanthropique du Conseil de gouvernance en tant que gouverneur émérite et dont le mandat d'un an a pris fin en avril 2025.

L'adoption de l'ordre du jour de la séance publique est proposée par Marie-Lison Fougère, appuyée par Louise Hurteau et approuvée à l'unanimité.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 MARS 2025

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de gouvernance du 26 mars 2025 est proposée par Pierre-Pascal Gendron, appuyée par Carine Tuekam, et approuvée à l'unanimité.

4. RAPPORT DU RECTEUR

La présidente du Conseil de gouvernance invite le recteur à présenter pour information son bilan après sa première année en fonction en tant que recteur et vice-chancelier.

Le recteur tient tout d'abord à remercier l'ensemble de la communauté universitaire pour tout leur engagement, ainsi que les personnes donatrices et les partenaires qui participent activement au développement de l'Université.

En ce qui a trait au corps étudiant, il félicite la première cohorte de personnes diplômées ayant complété leur programme de premier cycle et qui s'apprête à intégrer le marché du travail, poursuivre des études supérieures ou mener de nouveaux projets de vie. Il souligne aussi que l'Association étudiante, officiellement accréditée en septembre 2024, est maintenant solidement établie et apporte une contribution inestimable à la vie étudiante et à celle de l'Université.

Parmi les réalisations du corps professoral, il met en évidence les activités en recherche qui contribuent au développement des connaissances par leur obtention de subventions de recherche, leurs présentations à des conférences, leurs publications, leur engagement dans la société et leurs interventions dans les médias.

Sur le plan de la philanthropie, le recteur mentionne que grâce aux dons reçus et promis, l'Université peut se permettre de garantir une recherche de haut calibre ainsi qu'un meilleur accès aux études postsecondaires en français.

Au niveau des partenaires gouvernementaux, institutionnels, du monde professionnel et du secteur communautaire et des médias, le recteur tient à rappeler que ceux-ci sont un appui essentiel sur de multiples plans, permettant de bien arrimer les formations et la signature pédagogique de l'Université de même que les recherches et efforts de mobilisation des connaissances avec les besoins de la société.

Au niveau du recrutement, le recteur rappelle plusieurs défis auxquels l'Université doit faire face comme les restrictions drastiques dans l'émission de visas pour les personnes internationales, le contexte géopolitique actuel et ses retombées possibles sur l'économie locale et globale ainsi que la poursuite de la révision des programmes d'étude et le développement des futurs programmes de l'Université.

La présidente du Conseil de gouvernance remercie le recteur pour la présentation de son bilan et l'invite à présenter pour information son rapport depuis la dernière assemblée ordinaire du 26 mars 2025.

Au niveau de la structure organisationnelle, le recteur informe les membres que l'Université a retenu les services d'un consultant pour mener une analyse de la structure interne de l'Université et pour soumettre un rapport d'évaluation au recteur pour le 5 juillet 2025.

Sur le plan de la viabilité financière, l'Université a demandé au ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS – anciennement le ministère des Collèges et Universités ou MCU) de lui accorder un délai supplémentaire pour soumettre son rapport sur la santé financière de l'institution, et ce, à la suite du fait notamment de l'analyse de la structure organisationnelle en cours, mais aussi afin de mieux préparer l'année universitaire ainsi que l'offre des programmes. Le ministère a octroyé un délai supplémentaire au trois mois initialement prévus, ce qui permettra à l'UOF de soumettre ledit rapport en date du 15 septembre 2025. En ce qui concerne la retenue annuelle de 15 % du financement du gouvernement de l'Ontario selon l'entente de paiement de transfert MCU-UOF, l'Université avait demandé au ministère de réduire le pourcentage retenu ou d'enlever la rétention au complet pour ne pas nuire aux opérations de l'Université et le ministère a accordé une réduction temporaire à 10 % pour cette année et qui devra être renégociée pour les années futures.

En ce qui concerne l'ajout de cycles intermédiaires supérieurs au baccalauréat en éducation, le recteur mentionne que l'Université est toujours en attente de l'approbation ministérielle. Il informe les membres que l'Université a reçu par écrit en mai 2025 une lettre de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire de l'Ontario (CÉQEP) qui recommande au MCUERS d'approuver le changement de nom du programme du « baccalauréat spécialisé en études des cultures numériques » par « baccalauréat spécialisé en communication et médias numériques », lequel entrera en vigueur pour l'année universitaire 2025-2026.

Au niveau du recrutement pour les programmes de baccalauréats spécialisés, il mentionne une augmentation de 40% du nombre de demande d'inscriptions pour les personnes étudiantes domestiques ainsi qu'une baisse assez importante de 54% pour les demandes d'inscriptions pour les personnes à l'internationale. Le recteur rappelle aussi aux membres que la première cérémonie de remise des diplômes des finissantes et des finissants de l'UOF aura lieu en date du 12 juin 2025. Pour finir, le recteur précise que la vice-rectrice aux études et à la recherche a partagé un rapport avec les membres sur les réalisations de son vice-rectorat.

5. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

- 5.1** La présidente du Conseil de gouvernance présente le rapport du comité exécutif présente pour décision. Elle invite le vice-recteur à l'administration ainsi que la directrice de la vie étudiante à présenter les détails de l'ébauche de la politique sur la santé mentale étudiante.

Le vice-recteur à l'administration rappelle qu'en septembre 2024, le MCUERS a publié une directive pour les établissements postsecondaires de la province exigeant qu'ils développent une politique en matière de santé mentale étudiante avec une plateforme centralisée permettant aux personnes étudiantes d'accéder facilement à tous les renseignements nécessaires sur une page web dédiée pour le 31 janvier 2025. En janvier 2025, l'UOF a reçu du ministère un financement de 170 000 \$ sur trois ans pour aider avec la mise en œuvre de la politique sur la santé mentale étudiante.

Le 4 février 2025, l'équipe rectorale de l'Université a validé l'ébauche de la politique sur la santé mentale et l'a publiée en ligne en attendant l'approbation du Conseil de gouvernance.

La directrice de la vie étudiante explique que l'ébauche de la politique a été développée en consultation avec l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur au Québec, et a été révisée par l'Association étudiante de l'UOF, des intervenants clés parmi le corps professoral (les responsables de pôles), le comité des directions de l'Université, le vice-rectorat à l'administration et l'équipe rectorale de l'Université. Elle indique aussi qu'une directive administrative sera développée pendant l'année universitaire 2025-2026, et approuvée par l'équipe rectorale de l'Université, pour expliquer en détail la mise en œuvre de la politique dont notamment la création d'un « comité institutionnel permanent sur la santé mentale étudiante » et le processus d'intervention et de gestion de cas.

De plus, elle mentionne que le service de la vie étudiante recommande l'utilisation de la plateforme centralisée [REES \(Respect, Educate, Empower Survivors\)](#) qui est déjà utilisé par d'autres universités, dont l'Université de Hearst et l'Université de Saint-Boniface. Cette plateforme a un coût annuel de 8000 \$.

Pendant la période de questions, la directrice de la vie étudiante mentionne que ladite politique adresse seulement aux personnes étudiantes de l'Université en leur donnant notamment un accès facile à l'information sur les services et les mesures de soutien en matière de santé mentale, sur le campus et dans la communauté; une gamme complète d'approches en matière de santé mentale ainsi que de l'information sur la protection de la vie privée des personnes qui accèdent aux services de santé mentale.

La présidente mentionne qu'en date du 28 avril 2025, le comité exécutif a examiné l'ébauche de la politique et a voté en faveur de recommander son adoption par le Conseil de gouvernance. Le comité s'est interrogé sur les services en appui à la santé mentale étudiante qui sont déjà offerts, dont notamment les services de la psychothérapeute de l'Université, les ressources du programme de soutien aux étudiantes et étudiants de « GuardME », la formation « safeTALK » pour la prévention du suicide, et le service « Allô J'écoute » pour un soutien gratuit et confidentiel 24 heures par jour, 7 jours par semaine. La directrice de la vie étudiante a aussi précisé que l'Université n'est pas actuellement en mesure d'offrir des services très spécialisés, mais qu'elle travaillera en concert avec ses partenaires communautaires et postsecondaires et trouvera les services spécialisés nécessaires selon les besoins.

Après la période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance adopte la politique sur la santé mentale étudiante avec une entrée en vigueur rétroactive au 31 janvier 2025.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Marie-Lison Fougère	Claude Bellerose	Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

- 6.1. La présidente du Conseil de gouvernance invite la présidente du comité de gouvernance et d'éthique à présenter pour décision la révision du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de gouvernance (ci-après « Code »).

Le Code a été adopté le 24 juin 2020 et énonce les normes d'éthique et les règles déontologiques visant à baliser les comportements des membres du Conseil de gouvernance dans l'exécution de

leur mandat ainsi que les normes de conduites prévues dans la *Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français* et dans les règlements administratifs de l'Université.

Le Code inclut aussi une déclaration d'intérêts que les membres du Conseil de gouvernance doivent remplir et remettre à la présidence du Conseil de gouvernance par le biais du secrétariat général, et ce, après leur nomination et ensuite de manière annuelle.

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique invite la conseillère en gouvernance universitaire à présenter les détails clefs de la révision dudit Code. Le comité de gouvernance et d'éthique s'est penché sur la révision du Code lors de ses réunions du 27 janvier 2025 et du 18 mars 2025. Les membres du comité ont notamment discuté sur la notion de confidentialité à laquelle est tenue une ou un membre du Conseil du gouvernance durant la durée de son mandat ainsi qu'après la fin de leur mandat. À cet effet, l'article 5 dudit Code a été révisé en ce sens, ce qui a aussi impliqué la révision de l'article 2.17.4 du règlement no 1 : Règlement administratif de l'Université de l'Ontario français. Le comité a aussi examiné la question des éventuels conflits d'intérêt auxquels les membres du Conseil peuvent être confrontés durant leur mandat. À cet effet, l'article 6.2.1 du Code a été reformulé afin de préciser que les déclarations d'intérêt seront annuellement remises au secrétariat général qui fera le suivi nécessaire avec la présidente du Conseil de gouvernance qui est le premier contact pour toute question relative à toute situation de conflit d'intérêt. La révision de l'article susmentionné du Code implique aussi de reformuler clairement l'article 8.2 du Règlement no 3 : Règlement administratif du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français. Afin d'éviter toute situation de conflits d'intérêt, mais aussi de s'aligner par rapport au règlement no 1 : Règlement administratif de l'Université de l'Ontario français, les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont révisé l'article 6.2.2 du Code et proposent que les membres en situation de conflits d'intérêt quittent l'assemblée afin de ne pas participer aux débats et prises de décision en lien avec un sujet relatif à toute situation de conflits d'intérêt.

Par ailleurs, les articles 10, 11 et 12 ont été ajoutés au Code et sont relatifs au traitement des allégations de manquement au Code, qui faisait initialement partie de l'article 9, à la révision du Code à tous les trois ans ainsi qu'à une section de définitions.

Pour finir, la conseillère en gouvernance universitaire mentionne qu'au moment de remplir la déclaration d'intérêts, il a été constaté que certains membres omettent de remplir certaines sections de l'Annexe A et propose de faire en même temps que la révision du Code, un nouveau format de l'Annexe A afin de la rendre plus accessible aux membres du Conseil de gouvernance.

Après la période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend les décisions suivantes :

Résolution		
QUE le Conseil de gouvernance adopte les changements apportés au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de gouvernance ainsi qu'à la déclaration d'intérêts (Annexe A) des membres du Conseil de gouvernance.		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Pierre-Pascal Gendron	Fabio Prado Saldanha	Adoptée à l'unanimité
Résolutions		

QUE le Conseil de gouvernance adopte la modification de l'article 2.17.4 du règlement no 1 : Règlement administratif de l'Université de l'Ontario français comme suit (les ajouts sont repris en rouge):

Un membre d'une instance est tenu à la confidentialité sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de toute information reçue à ce titre, y compris après la fin de son mandat.

QUE le Conseil de gouvernance adopte la modification de l'article 8.2 du règlement no 3 : Règlement administratif du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français comme suit (les ajouts sont repris en rouge):

À leur nomination et à la première assemblée de chaque année, les membres signent et remettent à la présidence du Conseil de gouvernance par le biais du secrétaire général ou de la secrétaire générale un formulaire confirmant leur prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil de gouvernance et leur engagement à le respecter.

Résolutions proposées par	Appuyées par	Décision
Louise Hurteau	Carine Tuekam	Adoptée à l'unanimité

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- 7.1. La présidente du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter pour décision le calendrier des assemblées pour l'année universitaire 2025-2026.

Le secrétaire général rappelle que le Conseil de gouvernance tient au moins six assemblées ordinaires par année et que le calendrier annuel des assemblées ordinaires est établi, à titre indicatif, avant le 31 mai de chaque année, conformément à l'article 2.4 du règlement numéro 1 : Règlement administratif de l'Université de l'Ontario français. Il est toujours possible de convoquer des assemblées extraordinaires du Conseil de gouvernance conformément à l'article 2.5. du même règlement. En 2025-2026, la proposition de la présidente et du recteur est d'organiser six assemblées ordinaires du 21 octobre 2025 au 11 août 2026.

Les assemblées continueront à être offertes par visioconférence et en présentiel, avec une préférence pour la participation en personne, mais la présidente reconnaît aussi les nombreuses contraintes qui pèsent sur le temps des membres, dont notamment les obligations familiales et domestiques, les obligations professionnelles (y compris l'enseignement et les études à l'Université), les voyages et les déplacements.

Pour ce qui est de l'horaire des assemblées, la proposition est de garder l'horaire actuel (de 16 h 30 à 19 h) et de continuer à alterner les dates entre le mardi et le jeudi plutôt que de fixer les assemblées le même jour de la semaine et de risquer qu'un membre du Conseil manque toutes les assemblées en raison d'un conflit.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution

<p>QUE le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil de gouvernance soit adopté pour l'année universitaire 2025-2026 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 21 octobre 2025; - Mercredi 28 janvier 2026; - Mercredi 25 mars 2026; - Jeudi 7 mai 2026; - Mercredi 24 juin 2026; - Mardi 11 août 2026. 		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Marie-Lison Fougère	Claude Bellerose	Adoptée à l'unanimité

- 7.2. La présidente du Conseil de gouvernance invite le secrétaire général à présenter pour information le processus de désignation des membres des comités du Conseil de gouvernance ainsi que le processus d'élection en lien avec les postes relatifs à la présidence du Conseil de gouvernance, à la vice-présidence du Conseil de gouvernance et au comité exécutif du Conseil de gouvernance.

Selon l'article 15(1) de la *Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français*, le Conseil de gouvernance élit chaque année une présidente ou un président et au moins une vice-présidente ou vice-président parmi ses membres externes (à l'exception du chancelier).

Selon l'article 4.6 du règlement numéro 1 : *Règlement administratif de l'Université de l'Ontario français*, la présidence et la vice-présidence du Conseil de gouvernance sont normalement élues avant la dernière assemblée qui a lieu avant la fin du mois de juin de chaque année.

À cet effet, le secrétaire général rappelle que le mandat actuel de Marie-Lison Fougère (membre externe depuis le 25 mai 2023) à titre de présidente du Conseil prendra fin le 9 juin 2025 et qu'elle soumettra à nouveau sa candidature pour 2025-2026. Il mentionne aussi que le mandat actuel de Louise Hurteau (membre externe depuis le 10 juin 2021) à titre de vice-présidente du Conseil prendra fin le 9 juin 2025. Elle assume la vice-présidence depuis le 23 juin 2022.

En ce qui concerne les membres du comité exécutif du Conseil de gouvernance, ceux-ci sont élus annuellement par et parmi les membres du Conseil de gouvernance avant la fin juin, et ce, conformément à l'article 9.7.1 du règlement numéro 3 : *Règlement administratif du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français*,

Actuellement, le secrétaire général rappelle que le comité exécutif du Conseil de gouvernance se compose de la présidence et de la vice-présidence du Conseil de gouvernance, du recteur ou de la rectrice et de quatre (4) membres, dont au moins deux (2) membres externes. Le secrétaire général mentionne qu'en date du 29 mars 2023, le Conseil de gouvernance a adopté les modalités d'élection de la présidence, de la vice-présidence du Conseil et des membres du comité exécutif.

Pour finir, le secrétaire général invite les membres du Conseil de gouvernance à présenter leur candidature aux postes ci-dessus par courriel avant le 15 juin 2025.

En ce qui concerne la désignation des membres du Conseil de gouvernance sur les comités, le secrétaire général rappelle aussi que selon l'article 9.8 du règlement numéro 3 : *Règlement administratif du Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français*, les membres des comités désignés par le Conseil le sont normalement avant la fin du mois de juin. La durée des mandats à titre de membre et à la présidence des comités est d'un an. Ces mandats sont

renouvelables. Une personne peut être désignée pour siéger à plus d'un comité. La présidence des comités du Conseil est assumée par un membre externe du Conseil. Le secrétaire général invite donc les membres du Conseil à confirmer leur volonté de siéger sur les différents comités du Conseil de gouvernance pendant l'année 2025-2026 :

1. Comité de gouvernance et d'éthique
2. Comité des finances, de l'audit et des infrastructures
3. Comité des ressources humaines
4. Comité de développement philanthropique
5. Comité des affaires académiques

Le secrétaire général tient à souligner qu'une proposition de la composition des comités sera soumise pour adoption par le Conseil de gouvernance lors de l'assemblée du 25 juin 2025.

8. FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

L'adoption de la résolution pour mettre fin à la séance publique et ouvrir la séance à huis clos est proposée par Marie-Lison Fougère, appuyée par Louise Hurteau et approuvée à l'unanimité.

*** SÉANCE À HUIS CLOS ***

Aucun procès-verbal des discussions à huis clos n'est rédigé.

9. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

La présidente du Conseil de gouvernance souhaite la bienvenue à François Bleytou, Claire Francoeur et Jean-Luc Bernard en tant que personnes convoquées au sujet 11.1.

L'adoption de l'ordre du jour de la séance à huis clos est proposée par Marie-Lison Fougère, appuyée par Nicole Desloges et approuvée à l'unanimité.

10. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'a été déclaré.

11. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

11.1 Le Conseil de gouvernance reçoit pour information le rapport confidentiel du vice-rectorat au recrutement, au marketing et aux partenariats.

11.2 Le Conseil de gouvernance reçoit pour décision le rapport confidentiel de la présidence du comité exécutif sur le renouvellement des membres externes du Conseil de gouvernance.

Après la période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend les décisions suivantes :

Résolution		
<p>QUE le Conseil de gouvernance nomme les personnes suivantes à titre de membres externes pour les durées de mandats suivantes :</p> <p>Alex Guertin, du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026;</p> <p>Mary Cruden, du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028;</p> <p>Denis Larose, du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028.</p>		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision

Nicole Desloges	Pierre-Pascal Gendron	Adoptée à l'unanimité
-----------------	-----------------------	-----------------------

Résolution		
<p>QUE le Conseil de gouvernance nomme Michelle Séguin à titre de membre externe pour un mandat de trois ans, du 10 juin 2025 au 9 juin 2028, sujette à la validation du comité d'entrevue formé de la présidente du Conseil de gouvernance (Marie-Lison Fougère), la vice-présidente du Conseil de gouvernance (Louise Hurteau) et la présidente du comité des ressources humaines (Nicole Desloges).</p>		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Fabio Prado Saldanha	Carine Tuekam	Adoptée à l'unanimité

12. RAPPORT DU COMITÉ RESTREINT DES RESSOURCES HUMAINES

- 12.1 Le Conseil de gouvernance reçoit pour décision le rapport confidentiel de la présidence du comité restreint des ressources humaines sur les objectifs du recteur pour l'année 2025-2026.

Après une période de questions et de discussion, le Conseil de gouvernance prend la décision suivante :

Résolution		
<p>QUE le Conseil de gouvernance approuve les objectifs du recteur en 2025-2026 et que le recteur s'engage à soumettre des indicateurs de rendement clés pour chacune des priorités stratégiques identifiées dans les objectifs du recteur.</p>		
Résolution proposée par	Appuyée par	Décision
Fabio Prado Saldanha	Pierre-Pascal Gendron	Adoptée à l'unanimité

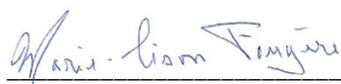
13. AUTRES QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE GOUVERNANCE

Aucune question n'est soulevée.

14. FIN DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'adoption de la résolution pour mettre fin à la séance à huis clos et de clôturer l'assemblée est proposée par Marie-Lison Fougère appuyée par Louise Hurteau et approuvée à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 18 h 55.



Marie-Lison Fougère
Présidente du Conseil de gouvernance



Emanuel da Silva, Ph.D.
Secrétaire général

Date d'adoption du présent procès-verbal : le 25 juin 2025